



DEVENEZ UN EXPERT DES SPORTS AQUATIQUES AVEC LE BPJEPS AAN "ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION"

PROGRAMME DE LA FORMATION



- 1. UUC 1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
 - Connaissance des publics et des environnements de pratique.
 - Techniques d'animation et de gestion de groupe.
 - Sécurité et réglementation des activités aquatiques.
- 2. UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
 - o Conception et mise en œuvre de projets d'animation.
 - o Gestion administrative et financière des projets.
 - Évaluation et suivi des projets.
- 3. UC 3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
 - Planification et conduite de séances d'animation.
 - Techniques pédagogiques et méthodes d'enseignement.
 - Adaptation des activités aux différents publics.
- 4. UC 4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
 - Maîtrise des techniques spécifiques aux activités aquatiques et de la natation.
 - Utilisation des outils et équipements aquatiques.
 - Prévention des risques et gestion des situations d'urgence.





APPRENDRE ENSEMBLE, PERFORMER ENSEMBLE





1 PRÉ RECQUIS



- Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation.
- Remplir un dossier d'inscription en ligne.
- Pour les jeunes Français de moins de 25 ans uniquement, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.
- Transmettre une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Être titulaire du PSC1.



MODALITE D'ADMISSION



- Envoyer un dossier de candidature (Envoi par mail).
- Obtenir les TEP le plus tôt possible et au plus tard au moment des sélections.
- Réussir le bilan de sélection LMT Académie (tests écrits, entretien de motivation).
- Satisfaire à l'obligation d'honorabilité.



MODALITE D'INSCRIPTION



- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site web.
- Frais d'inscription : 35€.



RESSOURCES PEDAGOGIQUES



- Une salle de formation pour les cours théoriques.
- Un livret du stagiaire.
- Des documents techniques.
- Accès aux différente salles et structures pour les séances sportives.









VALIDATION DE LA FORMATION

La validation du BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention « Activités aquatiques et de la natation ») est conditionnée par la réussite aux évaluations des différentes Unités Capitalisables (UC) qui composent le programme. Les candidats doivent ainsi faire la preuve de leurs compétences pour chacune de ces UC afin de se voir décerner le diplôme. Une fois celui-ci obtenu, ils pourront exercer en tant qu'éducateurs spécialisés dans le domaine des activités de la forme.

DURÉE DE LA FORMATION

- 602 heures en centre de formation.
- 35 heures de positionnement.
- 450 heures en structure d'alternance.

PRIX DE LA FORMATION

8255 € T.T.C

